

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARTRES EN DATE DU 24 MAI 2007

L'an deux mil sept, le vingt quatre mai, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de BARTRES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

Sous la présidence de Monsieur Gérard CLAVE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mai 2007

PRESENTS :

Messieurs VIGNES Georges, LAVIGNE Jean, LEUGER Louis, ANCLADES Jean, FIGUEREO Franck, CLAUSSE Jean-Yves, Madame AYELA Adeline,

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur JEANTET Stéphane qui donne procuration à Monsieur LEUGER Louis

Mademoiselle CONDOURET Maryline qui donne procuration à Monsieur LAVIGNE Jean

Madame PINCHON-LABORDE Christine qui donne procuration à Monsieur CLAVE Gérard

Monsieur FIGUEREO est élu secrétaire de séance.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2006 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le Conseil Municipal adopte et approuve le compte de gestion 2006 à l'unanimité des membres présents.

Objet : Budget Principal M14 – Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal après avoir adopté le compte administratif de l'année 2006 dont les résultats, conformément au compte de gestion se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Report à nouveau (report de l'excédent antérieur)	+ 94 801.37	
+ Résultat de l'exercice	+ 70 143.86	
+ Solde des restes à réaliser (le cas échéant)		
= Résultat de fonctionnement cumulé	+ 164 945.23	
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	+ 36 923.69	c/001
+ Solde des restes à réaliser	- 16 686.79	
= Surfinancement	+ 20 236.90	
décide d'affecter au budget pour 2007, le résultat de fonctionnement cumulé de la façon suivante :		
1) couverture du besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'inv.+solde RAR) en votant au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisé) la somme de		
OU affectation en réserve au compte 1068 d'un crédit supérieur au besoin de financement		
2) le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 (Excédent de fonctionnement reporté).....	+ 164 945.23	c/002

Objet : Budget Principal M49 – Affectation des Résultats
Le Conseil Municipal après avoir adopté le compte administratif de l'année 2006 dont les résultats, conformément au compte de gestion se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Report à nouveau (report de l'excédent antérieur)	+ 43 461.75	
+ Résultat de l'exercice	+ 33 265.96	
+ Solde des restes à réaliser (le cas échéant)		
= Résultat de fonctionnement cumulé	+ 76 727.71	
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	+ 202 963.17	c/001
+ Solde des restes à réaliser	- 118 699.52	
= Surfinancement	+ 84 263.65	
décide d'affecter au budget pour 2007, le résultat de fonctionnement cumulé de la façon suivante :		
3) couverture du besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'inv.+solde RAR) en votant au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisé) la somme de		

OU affectation en réserve au compte 1068 d'un crédit supérieur au
besoin de financement

4) le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 (Excédent de fonctionnement reporté)..... + 76 727.71 c/002

Objet : Travaux d'assainissement collectif (4ème tranche) et réalisation du réseau pluvial (rue du Cazaillens).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, que dans le cadre des travaux cités en objet, une procédure d'appel d'offres ouvert a été menée.

Cette opération concerne :

- la construction de la 4^{ème} tranche du réseau d'assainissement collectif de la commune, qui permettra de créer 37 branchements particuliers,
- la réalisation du réseau pluvial (rue du Cazaillens).

La commission d'appel d'offres s'est réunie en mairie de BARTRES le mercredi 25 avril 2007 à 16H30, afin de procéder aux opérations d'ouverture des plis et a décidé après vérifications, d'attribuer le marché de travaux au groupement d'entreprises SAS SOGEP – ROUTIERE DES PYRENEES, pour un montant total HT de 518 580.90 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve, le choix de la commission d'appel d'offres et attribue le marché au groupement d'entreprises SAS SOGEP – ROUTIERE DES PYRENEES, pour un montant total HT de 518 580.90 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché, ainsi que les pièces s'y rapportant.

Objet : Forêt communale : Travaux d'entretien 2007

Monsieur le Maire informe le Conseil que le montant du devis de l'O.N.F. concernant les travaux d'entretien à effectuer en forêt communale pour l'année 2007 s'élève à 1 507.00 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de l'O.N.F. concernant les travaux d'entretien à effectuer en forêt communale pour l'année 2007 qui s'élève à 1 507.00 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et toutes les pièces afférentes à ce dossier.